

1. DESIGNATION

ENDOGÈNE (nom commercial de la SAS THQM), centre de recherche-action en management, dispense des formations professionnelles en lien avec ses spécialités. Son siège social est fixé au 42, rue de l'Université - 69007 Lyon. L'organisme de formation est enregistré sous le numéro 82 69 13294 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes.

ENDOGÈNE conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ENDOGÈNE.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations proposées par ENDOGÈNE qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations proposées par ENDOGÈNE pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients. Elles peuvent être conçues sur mesure.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

2.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les prestations de formation qu'ENDOGÈNE délivre pour le compte d'un Client.

2.2. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

2.3. Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour. Le site Internet www.endogene.eu porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

2.4. Les formations sont présentielles et peuvent être réalisées dans les locaux d'ENDOGÈNE, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

3.1. Formations interentreprises :

3.1.1. La demande d'inscription à une formation doit être faite par le Client au moyen du bulletin d'inscription prévu à cet effet, disponible sur simple demande auprès d'ENDOGÈNE ou sur le site Internet www.endogene.eu. Le Client devra retourner le bulletin d'inscription renseigné, revêtu le cas échéant, du cachet de l'entreprise, au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

3.1.2. Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client.

3.2. Formations intra-entreprises : toute demande de formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part d'ENDOGÈNE. Celle-ci peut être matérialisée dans un contrat d'intervention ou une convention de formation. Le Client devra retourner le contrat ou la convention au moins 30 jours ouvrés avant le début de la formation.

3.3. Toute commande est ferme et définitive.

3.4. Les stages dont le financement est inclus dans un contrat d'intervention d'ENDOGÈNE, doivent être réalisés en intégralité sur la durée prévue de cette intervention. De manière dérogatoire, et avec l'accord formel d'Endogène, ils devront être suivis et achevés par le client dans un délai maximum de six mois après la fin initiale de l'intervention prévue au contrat. Dans ce dernier cas de figure, ENDOGÈNE est fondé à facturer au client le différentiel de prix résultant d'une hausse tarifaire intervenue depuis la signature du contrat. En outre, la péremption de la date de validité d'un stage ne donne droit à aucune forme d'indemnité ou de compensation de la part d'ENDOGÈNE vis-à-vis du client.

4. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

4.1. ENDOGÈNE se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant le 1^{er} jour de la formation. ENDOGÈNE n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

4.2. ENDOGÈNE peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérées comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (par exemple le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel d'ENDOGÈNE peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

5. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

5.1. Toute Formation commencée est due dans son intégralité.

5.2. L'annulation ou le report tardif de la part du Client peut entraîner des frais qui seront facturés par ENDOGÈNE :

5.2.1. Si le report ou l'annulation est communiqué au moins 30 jours ouvrés avant le premier jour de la formation : aucune indemnité n'est due.

5.2.2. Si le report ou l'annulation est communiqué entre 30 jours et 15 jours ouvrés avant le premier jour de la formation : 30 % du prix de la formation est dû.

5.2.3. Si le report ou l'annulation est communiqué moins de 15 jours ouvrés avant le premier jour de la formation : 70% du prix de la formation est dû.

5.2.4. Dans le cas de la non présentation du Client à la formation, l'intégralité du prix de la formation est dû.

5.3. ENDOGÈNE accorde au Client la possibilité de remplacer un participant indisponible par un autre membre de son personnel dont le profil professionnel, les objectifs et besoins de formation sont identiques. La demande doit être adressée à ENDOGÈNE par écrit préalablement au démarrage de la Formation.

5.4. À la demande du Client, ENDOGÈNE pourra organiser, à sa discrétion, un rattrapage au bénéfice d'un stagiaire, pour assister, dans un autre groupe de formation et sous réserve des places disponibles, aux journées de formation pour lesquelles le stagiaire aurait été absent. Afin de contribuer aux coûts de gestion des absences en formation, chaque journée ou session de rattrapage sera facturée au Client 250 € HT.

6. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

6.1. Pour la prise en compte de son inscription, le Client devra accompagner le(s) bulletin(s) d'inscription d'un acompte de 50 % TTC du montant total de la formation. Pour l'enregistrement définitif de son inscription, le Client devra régler l'intégralité du montant de la formation au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.

6.2. L'acceptation d'ENDOGÈNE étant conditionnée au règlement intégral de la formation, ENDOGÈNE se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

6.3. Chaque Formation fera l'objet d'une facturation au client par ENDOGÈNE.

6.4. Les frais de repas et des supports pédagogiques éventuellement remis au Client sont inclus dans le prix de la formation et font partie intégrante de la prestation ; ils ne peuvent être décomptés du prix de vente.

7. NATURE, DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

7.1. Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

8. FINANCEMENT DE LA FORMATION

8.1. Le Client reconnaît expressément qu'il lui appartient de faire la demande de prise en charge et d'instruire le dossier de financement de la formation par les Organismes Financeurs s'il le souhaite.

8.2. Le cas échéant, ENDOGÈNE fournira au Client tout document nécessaire au dossier de financement par l'OPCO.

8.3. Le Client s'engage à respecter strictement les conditions financières stipulées au 6. Conditions de règlement. ENDOGÈNE ne saurait par conséquent recevoir de la part des Organismes Financeurs le financement qu'ils auraient consentis au bénéfice du Client ou les gérer pour lui, ce qui exonère ENDOGÈNE de toute mise en place de subrogation de paiement.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1. ENDOGÈNE est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations et des supports/contenus pédagogiques remis lors des formations, qui demeurent la propriété exclusive d'ENDOGÈNE.

9.2. Dans ce cadre, le Client s'engage à respecter et à faire respecter ces droits, notamment en garantissant l'intégrité de tous les documents remis, le maintien des mentions de copyrights et de droits de propriété, le maintien des logos ENDOGÈNE le cas échéant, la non-diffusion de ces documents hors de l'entreprise, la non-utilisation de tout ou partie des documents remis à des fins commerciales ou de représentation publique.

10. COMMUNICATION

10.1. ENDOGÈNE est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES - PROTECTION DES DONNÉES

11.1. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, modifiée par la loi du 06/08/2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant, qui peut s'exercer par courrier adressé à ENDOGÈNE, 42 rue de l'Université 69007 Lyon.

12. LOI APPLICABLE

12.1. Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ENDOGÈNE à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Lyon.